

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1749

Artikel: Quelle concordance après la fin de la formule magique : au cas où l'UDC passerait dans l'opposition, il faut préparer le terrain
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024441>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelle concordance après la fin de la formule magique

Au cas où l'UDC passerait dans l'opposition, il faut préparer le terrain

André Gavillet (30 septembre 2007)

L'originalité des élections nationales, millésime 2007, est la volonté des citoyens d'influencer la composition du Conseil fédéral. Nous y contribuons, *Domaine Public* demandant que les candidats au parlement soient interrogés sur leur choix, s'ils devaient être électeurs du gouvernement: confirmeront-ils la participation de l'UDC? élimineront-ils Christoph Blocher?

Cette volonté de ne pas se contenter du tri des parlementaires mais de savoir, et indirectement de décider, qui nous gouvernera, marque la fin de la «*formule magique*», c'est-à-dire de la composition du gouvernement à la proportionnelle. Dans ce système, il n'y a ni majorité ni minorité. Les places sont proportionnellement réservées. Le jeu est reporté sur le choix du profil des candidats.

En fait, la formule magique a été abandonnée en 2003 déjà, quand l'UDC a exercé un chantage sur le parlement, exigeant deux fauteuils – ce qui pouvait passer pour une mise à jour de la proportionnelle – mais imposant son candidat. Le parlement a cédé devant ce chantage. Historiquement ce fut la fin d'une période. Le souci des électeurs, quatre ans plus tard, de reprendre la main en est la conséquence directe.

Programme et concertation

Le système ancien, celui de la formule magique, impliquait

une certaine distance du Conseil fédéral par rapport aux partis. Les ministres cultivaient une image de «*sages*». Obligés de composer, ils évaluaient ce qui était politiquement possible. Même si les rapports de force jouaient à l'intérieur du collège, ils ne se voulaient pas partisans. Ils se réclamaient de l'esprit de concordance.

Si l'UDC passait dans l'opposition, le nouveau chantage à l'élection de Christoph Blocher ayant, cette fois, échoué, les conseillers fédéraux et leurs partis (PRD, PS, PDC) seraient plus exposés, moins «*à distance*». La concordance ne pourrait plus être implicite, elle devrait être explicite et engagée. Sous quelle forme?

On imagine mal, dans un premier temps du moins, une alliance, une coalition majoritaire liée par un programme commun. Toutefois, il devrait y avoir accord sur quelques points majeurs.

Le premier, dans l'ordre et en importance, c'est nos relations avec l'Union européenne. Si l'adhésion n'est pas, aujourd'hui, envisageable à bref délai, du moins il serait inacceptable que soient remises en cause les avancées bilatérales. L'UDC est sur ce point équivoque. Une fermeté absolue doit lui être opposée, y compris à gauche où la discussion de la libre circulation est utilisée comme

pression pour le renforcement des mesures d'accompagnement.

Le second point d'accord devrait être la volonté d'équilibrer financièrement les assurances sociales, en premier lieu l'AI et l'assurance-chômage, en 2015 l'AVS. Cela signifie que la droite admette que la «*chasse aux z'abus*» n'est pas la solution miracle. Les problèmes sont sociétaux et démographiques. Ils exigent des ressources supplémentaires.

Si l'accord programmatique est limité à quelques options essentielles, il appartiendra aux trois partis gouvernementaux de contrer la capacité de nuisance de l'UDC jouant son rôle de parti d'opposition. Au Conseil national, le groupe UDC pourrait systématiquement «*démailler*» les compromis, notamment en soutenant les amendements de la gauche pour que soit démontrée la faiblesse des partis du centre-droit; ou inversement faire adopter tout ce qui «*droitise*» un projet, afin que la gauche fasse figure du perdant, de «*l'idiot utile*».

Déjouer cette manœuvre, dont on a pu observer quelques applications dans la législature actuelle, exigerait une concertation des partis au pouvoir. Telle serait la nouvelle concordance, qui ne serait plus l'apanage des sept sages seuls, mais qui rendrait la concertation plus visible et la

politique plus lisible et engagée.

Post-scriptum

Le chantage de l'UDC a mis fin à la formule magique. Il faut en prendre acte et refuser la réélection de Christoph Blocher. Une autre concordance est possible. Il est bon de le démontrer et d'y réfléchir.

Mais le 12 décembre, jour de l'élection du Conseil fédéral, la responsabilité du PDC sera grande. A supposer qu'au cinquième tour, celui de l'élection de C. Blocher, un nombre significatif de voix se portent sur un PDC, dont chacun admet qu'il aurait le format gouvernemental, le PDC acceptera-t-il ce choix en

le soutenant par la totalité de ses voix?

S'il se dérobe, la politique actuelle du chantage et de l'ostracisme se poursuivra. S'il assume, son deuxième siège reconquis marquera un tournant de la politique suisse, commencera une période difficile mais stimulante, celle de la nouvelle concordance.

Prix du lait: le grand écart des organisations paysannes

Entre l'ouverture européenne et la souveraineté alimentaire

Albert Tille (28 septembre 2007)

La hausse annoncée du prix du lait divise profondément les organisations paysannes. C'est la querelle des anciens et des modernes.

L'Union suisse des producteurs de lait se félicite ouvertement d'une hausse de 6 centimes par litre de lait payé aux producteurs. Le syndicat minoritaire Uniterre réclame cinq fois plus, et menace de faire la guerre du lait. Cette différence est béante.

Les deux organisations paysannes défendent des politiques diamétralement différentes. Uniterre veut des exploitations familiales pour nourrir la population suisse. C'est le retour au protectionnisme hérité de la guerre. Mais pour être plus présentable, il s'appelle «*agriculture de proximité*». Dans cette logique, Uniterre réclame un franc par litre de lait pour couvrir les coûts de production dans un élevage traditionnel. L'Union suisse des producteurs de lait suit une

logique inverse et accepte l'ouverture au marché qui s'installe depuis 1992. Les prix doivent se rapprocher progressivement du niveau européen. Ils ne sont plus fixés par Berne mais négociés entre les producteurs et les grands transformateurs. Les contingents laitiers, bête noire des agriculteurs, sont largement assouplis et disparaîtront totalement dans 18 mois. Conséquence, le prix du lait a dégringolé pendant quinze ans. Aujourd'hui, il remonte, influencé par la hausse d'une dizaine de centimes affichée sur le marché européen.

Les prix européens restent encore de quelque 20 centimes inférieurs à ceux que touchent nos agriculteurs. La hausse annoncée en Suisse peut donc surprendre compte tenu de l'objectif d'alignement progressif sur nos voisins. Mais plusieurs mécanismes permettent de supporter une pareille différence. Le marché du lait n'est pas le même que celui d'une matière première

stable comme le sucre, les céréales ou le cacao. Le lait frais ne supporte pas le stockage et le transport à longue distance. Il échappe donc partiellement aux contraintes de la concurrence. La vraie compétition transfrontalière s'exerce sur les produits transformés, essentiellement sur le fromage qui est désormais en libre-échange intégral avec l'Europe. La production suisse tient le coup parce que Berne donne des subventions pour alléger le prix du lait destiné à la fabrication du fromage. Une même atténuation de la concurrence s'exerce pour le lait entrant dans la composition du chocolat et autres produits agricoles transformés, et ceci en vertu d'un accord dûment négocié avec Bruxelles.

Grâce au marché, les paysans suisses peuvent tirer profit de la hausse des prix européens eux-mêmes influencés par l'envolée des cours mondiaux. Les mécanismes correcteurs mis en place par Berne